

Centre historique et étangs de Charny



Visorando



Randonnée n°18601366

Une randonnée proposée par Acscpf

Parcours balisé N°68.

Une belle balade entre milieux aquatiques et milieux historiques avec en prime un surplomb au-dessus du village et de très beaux points de vue.

Durée :	2h00	Difficulté :	Facile
Distance :	6,71 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	38 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	38 m		
Point haut :	172 m	Commune :	Charny (89120)
Point bas :	131 m		

Description

Le départ de ce parcours se réalise depuis le parking du Pôle de Loisirs, Chemin du Bignon.

(D/A) Face à l'étang, se diriger sur la droite en direction des bâtiments de sanitaires. Prendre le sentier situé entre l'étang et la rivière. Garder l'étang à main gauche jusqu'à la passerelle surplombant le trop plein de la retenue d'eau.

À la sortie de la passerelle, avant la barrière délimitant le parking, partir sur la droite pour rejoindre la route à hauteur d'un lampadaire. Prendre cette voie par la droite. Sur la gauche, les bâtiments présents sont les anciens abattoirs de la ville. Continuer sur la route et, à la fourche, appuyer sur la droite en conservant le chemin stabilisé (laisser les sentiers se diriger vers les prés et l'étang). Atteindre une deuxième fourche.

(1) Descendre vers l'Étang des Regains et le longer. Il sera à main droite avec l'Ouanne sur la gauche. Arriver au bout du plan d'eau.

(2) Emprunter la passerelle située sur la gauche et, à la sortie, le chemin sur la droite qui longe une clôture le long du pré. Au chemin transversal, tourner à droite. Prolonger ce ruban vert avec un bras de rivière de l'Ouanne sur la gauche. Oublier une première passerelle pour rejoindre un sentier transversal.

(3) Enjamber le bras de rivière en empruntant la passerelle de gauche (la passerelle de droite ramène au parking). Longer le terrain de boules et atteindre la Rue du Billoy bordée de platanes. Tourner à gauche et aboutir au niveau d'un bâtiment de serrurerie sur la gauche.

(4) Passer, en tournant à droite, la passerelle enjambant un ru. Continuer cette rue avec, sur la gauche la Grange aux Dîmes, puis un petit parking. Remonter la rue en face en laissant filer la Rue Sainte-Anne. À la rue transversale (Rue des Ponts), virer à gauche et continuer en passant au pied de l'Auberge de Bourgogne sur la droite. Déboucher dans la Grande Rue.

(5) Traverser et emprunter le trottoir partant sur la droite. Longer l'Office de Tourisme, puis le bâtiment de la Poste et, devant l'église, monter à gauche dans la Rue Saint-Pierre et Saint-Paul. À la rue transversale, tourner à droite et conserver cette même rue qui aboutit dans la Grande Rue. Virer sur la gauche sans traverser. Peu après être passé devant une porte cochère, arriver à hauteur de la direction de Chatillon-Coligny, emprunter le passage protégé et traverser la Grande Rue.

Remonter la Rue de la Fontaine par la contre-allée sur la droite. Au carrefour, traverser par le pont routier la rivière en conservant

Points de passages

D/A Pôle de Loisirs - Ouanne-(rivière) - Affluent du Loing

N 47.886261° / E 3.0886° - alt. 134 m - km 0

1 Chemin stabilisé

N 47.89438° / E 3.084012° - alt. 138 m - km 1.21

2 Passerelle sur l' - Ouanne-(rivière) - Affluent du Loing

N 47.89233° / E 3.08554° - alt. 132 m - km 1.65

3 Passerelle sur un bras de l' - Ouanne-(rivière) - Affluent du Loing

N 47.886681° / E 3.090767° - alt. 134 m - km 2.62

4 Passerelle - La Grange aux Dîmes (Charny)

N 47.88723° / E 3.093536° - alt. 135 m - km 2.88

5 Bureau d'information de l'Office de Tourisme - La Halle dite Halle Louis Philippe (Charny)

N 47.886265° / E 3.095143° - alt. 136 m - km 3.1

6 Point commun de passage aller-retour

N 47.88539° / E 3.089791° - alt. 135 m - km 3.87

7 Carrefour de routes et chemin

N 47.875629° / E 3.085046° - alt. 172 m - km 5.22

D/A Pôle de Loisirs - Ouanne-(rivière) - Affluent du Loing

N 47.886281° / E 3.088578° - alt. 134 m - km 6.71

bien le trottoir de gauche.

(6) Devant l'îlot rond-point, virer sur la gauche dans la Rue de la Gravière. La parcourir en montant pour rejoindre dans une grande courbe les Boulats Blancs. Continuer sur la route et, au croisement avec la Route qui dessert sur la gauche le lieu-dit le Mouton, trouver à droite un chemin.

(7) Le prendre et descendre jusqu'au lotissement. À l'entrée, partir sur la gauche sur une voie stabilisée. Continuer pour trouver sur la droite, juste avant la propriété du Clos, une belle allée bordée d'arbres. Au débouché sur la Rue de la Gravière, tourner à gauche et conserver le trottoir de gauche.

(6) Traverser avec **prudence** ce carrefour situé entre deux courbes tout d'abord en remontant légèrement la Rue de la Fontaine (D16) puis traverser cette rue par le passage protégé. Arrivé sur le trottoir, le prendre par la gauche pour rejoindre le Pôle de Loisirs (D/A).

Informations pratiques

Un autre départ depuis le centre ville au (5) (Office de Tourisme) est possible. Attention toutefois, peu de places de parking disponibles.

Au départ de l'étang, plusieurs sentiers menant à des agrès sont présents, tous se rejoignent et terminent au bout de l'étang.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°68 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en octobre 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

A proximité

Charny connu, au fil des siècles, d'importants changements et transformations. À travers cette randonnée urbaine, vous en apprendrez plus sur cette vieille terre de France qui a vu se succéder les époques, les seigneurs et les événements.

Outre ses origines qui remontent à la période Gauloise (et que des preuves attestent la présence de l'Homme à la préhistoire), la ville de Charny connue trois phases :

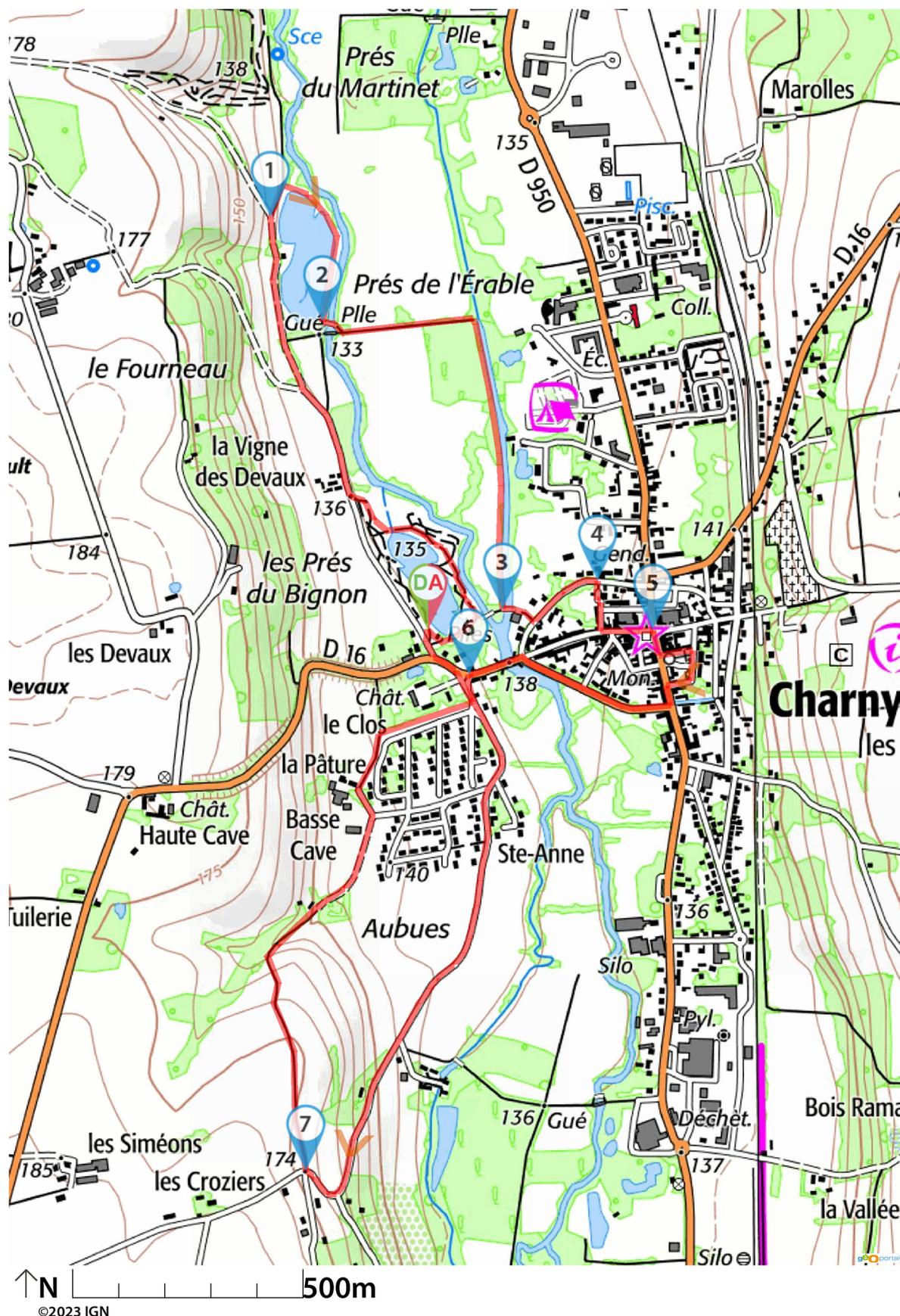
- Au Moyen-Âge, celle-ci était très prospère avec plus de 2000 habitants, car elle possédait une maladrerie et un Hôtel-Dieu. La Guerre de Cent Ans va provoquer la destruction quasi complète de la ville, du fait de la guerre et d'un immense incendie.
- La deuxième phase voit Charny revivre, notamment par ses seigneurs successifs, jusqu'au demi-frère bâtard de la Grande Mademoiselle de Saint-Fargeau mais le 24 juillet 1706, un terrible incendie ravage la ville et l'église elle-même est brûlée. Cette dernière ne sera reconstruite que durant la troisième renaissance de Charny, 30 ans plus tard.
- La révolution arrive et se fait sentir à Charny par la descente de deux cloches de la nouvelle église ainsi que par le brûlage des papiers et titres féodaux sur le Pâtis.

Terre d'eau et de forêts, la ville de Charny a toujours été humide, même marécageuse. Néanmoins, les deux étangs que vous allez rencontrer sont artificiels et datent de 1997.

Remerciements à l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre pour cette partie historique.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-centre-historique-et-etangs-de-charny/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.